

Ville de Fleury-les-Aubrais



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU LUNDI 28 MARS 2022

Délibération n°2022_032

11) Création d'une Cour Oasis à l'école élémentaire Jacques Brel – Autorisation de signature des marchés de travaux à l'issue de la consultation par Madame la Maire

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit mars, le Conseil municipal de la commune de Fleury-les-Aubrais était réuni dans la salle du conseil en mairie sous la présidence de Mme Carole CANETTE, Maire, par suite d'une convocation individuelle en date du **21 mars 2022** annoncée au public, conformément aux dispositions de la loi du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

Présent.e.s :

Mme Carole CANETTE, M. Bruno LACROIX, Mme Mélanie MONSION, M. Grégoire CHAPUIS, Mme Marilyne COULON, M. Johann FOURMONT, Mme Nasera BRIK, M. Bernard MARTIN, Mme Guylène BORGNE, M. Hervé DUNOU, Mme Christelle BRUN-ROMELARD, M. Sébastien VARAGNE, M. Michel BOITIER, M. Alain LEFAUCHEUX, M. Thierry METAIS, Mme Karine PERCHERON, M. Edoukou BOSSON, Mme Valérie PEREIRA, M. Zouhir MEDDAH, M. Benjamin DELAPORTE, Mme Isabelle MULLER, M. Rémi SILLY, M. Maxime VITEUR, M. Nicolas LE BEUZE, M. Eric BLANCHET, M. Stéphane KUZBYT, Mme Christine BOUR, M. Bienvenu François NIOMBA DAMINA

Absent.e.s avec pouvoir :

Mme Evelyne PIVERT (donne pouvoir à M. Bruno LACROIX), Mme Tetiana GOUESLAIN (donne pouvoir à Mme Mélanie MONSION), M. Patrice AUBRY (donne pouvoir à Mme Marilyne COULON), Mme Isabelle GUYARD (donne pouvoir à M. Sébastien VARAGNE), Mme Sandra SPINACCIA (donne pouvoir à Mme Nasera BRIK), Mme Martine ROUET-DAVID (donne pouvoir à Mme Carole CANETTE), Mme Sandra DINIZ SALGADO (donne pouvoir à M. Rémi SILLY)

M. Zouhir MEDDAH remplit les fonctions de secrétaire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 35

Présents : 28

Votants : 35

Ville de Fleury-les-Aubrais

COMMANDE PUBLIQUE

11) Création d'une Cour Oasis à l'école élémentaire Jacques Brel – Autorisation de signature des marchés de travaux à l'issue de la consultation par Madame la Maire

M. LACROIX, Premier adjoint, expose

Dans le cadre de ses orientations en matière de transition écologique, de politique éducative et d'entretien du patrimoine scolaire, la Ville de Fleury-les-Aubrais a prévu dans son Plan Pluriannuel d'Investissement la transformation de la cour de l'école élémentaire Jacques Brel en une cour dite « Oasis ».

Le concept de cour Oasis constitue une nouvelle méthode de rénovation. Encore principalement asphaltés et imperméables aujourd'hui, ces espaces participent massivement à l'effet d'îlot de chaleur urbain qu'il convient de traiter pour le confort de vie des usagers.

Un programme de travaux a ainsi été élaboré en partenariat avec les futurs utilisateurs pour répondre à plusieurs objectifs dont notamment :

- une meilleure répartition des espaces de la cour pour équilibrer les occupations de tous les enfants,
- la désimperméabilisation des sols pour une meilleure gestion des eaux de pluie,
- une revégétalisation de la cour favorisant la biodiversité et l'emploi de matériaux naturels,
- une proposition ludique plus variée et co-construite avec les enfants de l'école,
- la création d'espaces calmes et pédagogiques,
- la création de zones d'ombre et d'un système de brumisation pour lutter contre la chaleur.

Sur la base de ce programme de travaux, une consultation d'entreprises a été lancée en décembre 2021 avec une décomposition en 4 lots techniques établis comme suit :

- Lot n°1 - Voirie et Réseaux Divers
- Lot n°2 - Aménagements paysagers :
 - une tranche ferme prévoyant la végétalisation et les aménagements paysagers,
 - une tranche optionnelle relative à la brumisation du préau,
 - une variante exigée pour l'entretien des espaces verts pendant deux ans
- Lot n°3 - Jeux et mobilier
- Lot n°4 - Electricité

L'analyse des 11 offres reçues dans le cadre de cette consultation et le classement des offres les mieux-disantes ont été présentés à la commission des marchés à procédure adaptée le 16 mars dernier.

En prenant en compte les deux tranches de travaux et l'option sur le lot n°2 Aménagements paysagers, il en ressort l'attribution des lots comme suit :

- Lot n°1 « Voirie et réseaux divers » à EUROVIA CENTRE LOIRE (45400 Fleury-les-Aubrais) pour un montant de 167.300,00€HT
- Lot n°2 « Aménagement paysagers » à ID VERDE (37250 Veigné) pour un montant de 94.723,94€HT
- Lot n°3 « Jeux et mobilier » à BOURDIN PAYSAGES (45430 Checy) pour un montant de 70.166,00€HT
- Lot n°4 « Electricité » à INEO RESEAUX CENTRE (45100 Orléans) de 7.377,00€HT

soit un montant global de 339.566,94€ HT.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-21,

Ville de Fleury-les-Aubrais

Vu le Code de la commande publique et notamment l'article L2123-1,

Vu la délibération n°12 du Conseil municipal en date du du 27 juillet 2020 relative à la délégation de compétences du Conseil municipal à Madame la maire,

Vu l'avis de la commission pour les marchés à procédure adaptée en date du 16 mars 2022,

Vu les crédits inscrits pour cette opération,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- autorise Madame la Maire ou son représentant à signer les pièces relatives à l'attribution et à l'exécution des marchés liés à la création d'une cour OASIS à l'école élémentaire Jacques Brel tels qu'exposés ci-dessus.

Adopté à la majorité par 30 pour et

5 abstentions : Mme MULLER, M. SILLY, Mme DINIZ SALGADO, M. VITEUR, M. LE BEUZE

Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture le : **29 MARS 2022**

Publié/notifié le : **31 MARS 2022**

Fleury-les-Aubrais, le 29 mars 2022

Pour la Maire,
La Directrice générale des services
Florence FRESNAULT

Le Tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

-date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité ;

-date de sa publication.

Saisine possible par l'application informatique "télérecours citoyens" sur le site Internet <https://www.telerecours.fr>

